



### RETURN BIDS BY E-MAIL TO:

Jesse Squirrell  
[jesse.squirrell@ssc-spc.gc.ca](mailto:jesse.squirrell@ssc-spc.gc.ca) &  
[ssc.wtdprintingproductsproduitsimpressionatmt.spc@ssc-spc.gc.ca](mailto:ssc.wtdprintingproductsproduitsimpressionatmt.spc@ssc-spc.gc.ca)

### RETOURNER LES SOUMISSIONS PAR COURRIEL À:

Jesse Squirrell  
[jesse.squirrell@ssc-spc.gc.ca](mailto:jesse.squirrell@ssc-spc.gc.ca) et  
[ssc.wtdprintingproductsproduitsimpressionatmt.spc@ssc-spc.gc.ca](mailto:ssc.wtdprintingproductsproduitsimpressionatmt.spc@ssc-spc.gc.ca)

### REQUEST FOR PROPOSAL AMENDMENT / MODIFICATION À LA DEMANDE DE PROPOSITION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

### Comments – Commentaires

### Issuing Office – Bureau de distribution

SSC | SPC  
Procurement and Vendors Relations | Achats et relations avec les fournisseurs  
180 Kent Street, 13th floor | 180, rue Kent, 13<sup>e</sup> étage  
Ottawa, Ontario K1P 0B6

<b>Title – Sujet</b> Bail d'impression de 36 mois pour la Gendarmerie royale du Canada	
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> DP 2BP1-90670	<b>Date</b> 15 septembre 2021
<b>Client Reference No. – N° référence du client</b> 202104098	<b>Amendment/Modification</b> 004
<b>File No. – N° de dossier</b> 2BP1-90670 – ITPRO n° 63743	
<b>Date et heure préliminaires de clôture (pour la présentation préalable de la soumission) :</b> à 14 h le 16 septembre 2021	<b>Time Zone Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Time (EDT) / Heure avancée de l'Est (HAE)
<b>Clôture de l'appel d'offres finale :</b> à 14 h le 24 septembre 2021	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Inquiries to - Adresser toutes questions à :</b> Jesse Squirrell	
<b>Telephone No. – N° de téléphone :</b> 613-791-6257	<b>FAX No. – N° de FAX</b> Sans objet
<b>Destination – of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination – des biens, services et construction :</b>  Gendarmerie royale du Canada Winnipeg (Manitoba)	

<b>Vendor/firm Name and address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Facsimile No. – N° de télécopieur</b> <b>Telephone No. – N° de téléphone</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm</b> (type or print)- <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b> (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## DEMANDE DE PROPOSITIONS – MODIFICATION 004

La présente modification 004 est apportée pour les raisons suivantes :

1. Pour répondre à des questions;
2. Pour modifier la demande de propositions.

### QUESTIONS ET RÉPONSES :

#### Question 4 :

EXIGENCE TECHNIQUE OBLIGATOIRE A1.19 – Faites-vous référence à une résolution minimale de 1200 PPP comme résolution numérisée ou comme résolution d'impression?

#### Réponse 4 :

Résolution d'impression.

#### Question 5 :

EXIGENCE TECHNIQUE OBLIGATOIRE A1.20 – Veuillez clarifier l'exigence technique obligatoire.

#### Réponse 5 :

L'appareil doit être capable de traiter les papiers à fort grammage (poids lourd) et les papiers brillants au moyen des chargeurs ou des plateaux. Par exemple, un papier photo brillant, 11 po x 17 po, 68 lb, 10,4 mm.

#### Question 6 :

EXIGENCE TECHNIQUE OBLIGATOIRE A1.29 – La GRC a-t-elle l'intention de mettre à niveau Windows 7 vers Windows 10, actuellement la norme Microsoft? Si oui, quel est ce délai?

#### Réponse 6 :

L'énoncé des travaux (EDT) a été créé avant que le système d'exploitation ne soit mis à niveau vers Windows 10. Il a maintenant été mis à niveau vers Windows 10, donc Windows 10 est requis. Consultez la modification 007.

#### Question 7 :

Combien de postes de travail PC ou Mac seront-ils utilisés pour envoyer des données numériques à l'imprimante demandée?

#### Réponse 7 :

Actuellement, un seul ordinateur est utilisé. Cependant, il devra être connecté au réseau pour donner accès à environ trois autres ordinateurs.

#### Question 8 :

Combien y aura-t-il d'utilisateurs?

**Réponse 8 :**

Il y a deux utilisateurs principaux avec un superviseur qui peuvent utiliser l'appareil occasionnellement.

**Question 9 :**

Quelle est la marque et le modèle de l'imprimante couleur utilisée actuellement?

**Réponse 9 :**

Cela n'est pas pertinent, car le modèle actuel ne répond pas aux besoins de la GRC.

**Question 10 :**

Quel est le contrôleur d'impression externe ou intégré actuellement utilisé? Quel est le logiciel de production d'imprimés actuellement utilisé? Combien d'utilisateurs sont nécessaires?

**Réponse 10 :**

La GRC n'utilise actuellement que des programmes ordinaires, et non des logiciels spécialisés de production d'imprimés. Il y a trois utilisateurs.

**Question 11 :**

Ce nouvel appareil sera-t-il utilisé par une ou plusieurs personnes désignées ou s'agira-t-il d'un appareil à accès direct? Résidera-t-il dans un environnement contrôlé, c'est-à-dire dans une salle d'impression ou un atelier d'imprimerie sécurisé, ou sera-t-il installé dans un bureau à aires ouvertes?

**Réponse 11 :**

L'appareil sera installé dans une salle d'impression sécurisée où seuls les trois membres du personnel y auront accès.

**Question 12 :**

Comment les travaux d'impression sont-ils envoyés au périphérique actuel? Directement à l'impression, ou à une file d'attente qui sera gérée par le personnel de l'atelier d'imprimerie? Pour les utilisateurs, l'imprimante numérique couleur actuelle ressemble-t-elle à n'importe quelle autre imprimante de votre réseau? Si ce n'est pas le cas, comment les fichiers ou les travaux sont-ils envoyés à l'appareil ou à l'atelier d'imprimerie actuellement?

**Réponse 12 :**

Direct, car il n'est utilisé que par un membre du personnel à la fois dans une salle d'impression sécurisée.

**Question 13 :**

La section A1.9 mentionne : Impression sur onglets. Est-il nécessaire qu'il y ait une fonction d'impression sur des onglets, ou est-ce que des étiquettes pourraient remplacer ce besoin?

**Réponse 13 :**

La GRC doit avoir la capacité d'imprimer sur des onglets.

**Question 14 :**

La section A1.30 mentionne : La location de l'imprimante englobera l'entretien sur place, les réparations, les pièces, la main-d'œuvre, les consommables, la formation sur les lieux, le matériel, les services de remplacement à chaud, les mises à niveau et le logiciel connexe. Si l'appareil ou une partie de l'appareil est en panne, la GRC exige-t-elle que le fournisseur offre une solution de remplacement à court terme de l'appareil ou de la partie de l'appareil?

**Réponse 14 :**

Si le photocopieur nécessite des pièces et des réparations qui prendront plus de cinq jours ouvrables, la GRC demandera un article de remplacement à court terme de l'appareil ou d'une partie de l'appareil. Comme le ministère fournit des services d'impression pour la division, il est inacceptable d'être sans services pendant des semaines.

**MODIFICATIONS**

**Modification 007**

**À l'annexe A – Énoncé des travaux, A1.29 :**

**Supprimer :** Windows 7.

**Insérer :** Windows 10.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP) DEMEURENT  
INCHANGÉES.**